AVIS PUBLIC





À la séance ordinaire qui sera tenue le **12 novembre 2019**, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

<u>DÉROGATION MINEURE NO 2019-42 : LOTS 2 068 404 ET 2 068 407</u> (1012 ET 1014, BOULEVARD PERROT)

La demande vise à permettre une opération cadastrale qui aura comme conséquence de:

- permettre un garage en cour avant;
- permettre un garage isolé en plus d'un garage incorporé sur un terrain projeté de 2225,3 m2 au lieu de 2500 m2 tel que prescrit à la réglementation;
- permettre un garage isolé de 51,1 m2 au lieu de 40 m2 tel que prescrit à la réglementation;
- permettre sur le lot 2 068 404 un porche et une galerie à 1,95 mètre d'une ligne de propriété au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- permettre sur le lot 2 068 404 un escalier de galerie à 1,10 mètre d'une ligne de propriété au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 OCTOBRE 2019.

Catherine Fortier-Pesant	
Greffière	
/sb	
********************************	**: